
Don de 50 tentes offertes par la société populaire des Amis de l'égalité de la section de la Réunion, de Paris, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 50 tentes offertes par la société populaire des Amis de l'égalité de la section de la Réunion, de Paris, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 468;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38734_t1_0468_0000_19;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Lettre du ministre de l'intérieur, relative à l'Administration des subsistances et approvisionnements de Paris.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

Les membres du comité de correspondance de la commune de Saint-Paul-du-Var, annoncent qu'après le décret qui porte que les habitants de la commune et du district de Saint-Paul-du-Var ont bien mérité de la patrie, en s'armant pour chasser de la République les esclaves des rois, il n'est rien qu'ils ne fassent. Ils ajoutent que la Société a adopté un enfant naturel, auquel elle a donné le nom de Liberté.

Mention honorable, insertion au *Bulletin* (2).

Suit la lettre des membres du comité de correspondance de la commune de Saint-Paul-du-Var (3).

Saint-Paul-du-Var, le 11 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Après le décret qui porte que les habitants de la ville et du district de Saint-Paul-du-Var ont bien mérité de la patrie, en s'armant pour chasser du territoire de la République les esclaves des rois, il n'est rien qu'ils ne fassent : chaque jour amène de nouvelles vertus dans ce district. Cinq communes, au nombre desquelles était celle de Saint-Paul-du-Var, viennent de se lever en masse pour réparer la grande route d'Italie, accélérer par ce moyen la prise de l'infâme Toulon en facilitant le transport de l'artillerie et des subsistances.

« La Société populaire de cette commune, à son retour du travail, a ajouté à cet acte de patriotisme en adoptant un enfant naturel de la patrie, auquel elle a donné le nom de *Liberté* ; elle s'est chargée de son éducation physique et morale et de lui transmettre le récit de ce qui s'est passé le jour de son baptême civique. Nous désirerions que tous les Français fussent animés des mêmes sentiments que nous pour le service de la patrie.

« Les membres du comité de correspondance de la Société populaire de Saint-Paul-du-Var.

« MOUGINS, président; FUZIÈRES; ROTTAE.

Adresse de la Société populaire de Fontainebleau, relative au décret du 8 juin dernier, concernant l'établissement d'une maison de secours destinée à recevoir, dans chaque département, les pauvres des deux sexes, perclus de leurs membres.

Renvoyée au comité des secours (4).

La Société populaire des Amis de l'égalité de la section de la Réunion offre 50 tentes toutes

montées et en état de servir : elle demande qu'on lui indique l'endroit où elle peut les déposer.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et renvoi au ministre de la guerre (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire des Amis de l'Égalité de la section de la Réunion, de Paris, fait don à la patrie de 50 tentes toutes montées et en état de servir sur-le-champ, et applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable.

La Société populaire des républicains sans-culottes de la commune de Verdun-sur-le-Doubs, département de Saône-et-Loire, invite la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à l'affermissement de l'heureuse révolution opérée par la Montagne.

Elle fait offre à la patrie d'un cavalier bien monté, armé de toutes pièces et équipé complètement.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et renvoi au ministre de la guerre (3).

Le citoyen Tremblay (Tremby), ci-devant prêtre et curé de Dhel (Thel), district de Villefranche, abdique son état, dans lequel il entra trop jeune pour en connaître le dangereux ascendant : il remet ses lettres de prêtrise.

La Convention en ordonne l'insertion au *Bulletin* (4).

Suit la lettre du citoyen Tremblay (5).

Je soussigné, ci-devant prêtre et curé de Thel, district de Villefranche, département du Rhône, déclare formellement et expressément que j'abdique l'état de prêtre, où je m'étais engagé dans un âge où l'inexpérience m'en cachait les dangereux ascendants. Je promets parole de républicain de n'en faire plus aucune fonction ni secrète, ni publique.

Je n'offrirai d'autre culte qu'à la raison universelle, à la douce égalité. Défenseur de la liberté, je ne m'appliquerai plus qu'à lui créer des partisans, convaincu que le vrai bonheur de l'homme ne peut se trouver que dans la soumission aux lois, l'accomplissement des devoirs civils, l'union et un secours mutuels entre tous les enfants de notre digne mère la République française : j'en prescrirai les préceptes par mes exemples.

Pour garant de ces sentiments depuis longtemps gravés dans mon cœur, je prie le citoyen Reverchon de déposer sur le bureau de la Convention mes lettres cléricales et de prêtrise.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(2) *Bulletin de la Convention*, du 5^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 15 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 195.

(5) *Archives nationales*, carton F¹², n° 892, dossier Tremblay.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 194.